Envoyé en préfecture le 09/02/2021
Reçu en préfecture le 09/02/2021
Affiché le
ID : 038-200040111-20210204-21_014-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_014

OBJET : SOUTIEN FINANCIER ANNUEL RAM 2021 – MSA

L'an deux mille vingt et un, le deux février à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mardi 26 janvier 2021

Nombre de Conseillers : *En exercice : 36* *Présents : 28* *Pouvoirs : 5* *Votants : 33* ***Résultat du vote :*** *Pour : 33* *Contre : 0* *Abstention : 0*	**Présents les délégués avec voix délibérative :** Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Eric L'HERITIER, Denis DEBELLE (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Cécile LASIO, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) **Pouvoirs :** Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Marylène GUIJARO à Anne LENFANT ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO

CONSIDÉRANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est gestionnaire du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) « Cœur de Chartreuse », constitué de ses 3 Espaces RAM,

CONSIDÉRANT la politique d'aide de la MSA pour le fonctionnement des RAM,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole et à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 04 février 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
P.F.

Envoyé en préfecture le 09/02/2021
Reçu en préfecture le 09/02/2021
Affiché le
ID : 038-200040111-20210204-21_014-DE